



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Meres de famille

Question écrite n° 40004

Texte de la question

M Pierre Pascallon attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la famille, des droits de la femme, de la solidarite et des rapatries, sur la necessite d'instaurer un veritable statut pour la mere de famille de trois enfants et plus. Compte tenu de l'importance des familles de trois enfants pour l'avenir demographique de notre pays, ce statut doit prevoir un droit prioritaire a la protection sociale, a la formation permanente, a l'embauche et a la retraite. Il lui demande quelles sont ses intentions a cet egard.

Données clés

Auteur : [M. Pascallon Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40004

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 1988, page 2090